



# REIMS PLANEUR

## TARIFS 2019

Aérodrome de Reims Prunay 51360 PRUNAY  
[www.reimsplaneur.fr](http://www.reimsplaneur.fr) - [club@reimsplaneur.fr](mailto:club@reimsplaneur.fr)

**LES FORMULES DECOUVERTES** : Elles sont conçues pour que vous abordiez notre activité de façon progressive et sans contrainte.

➤ **LE VOL D'INITIATION** : **90 €**

Vol en planeur biplace d'une durée comprise entre 20 et 30 minutes en fonction des conditions météo, ou bien un vol de 45 minutes en moto-planeur.

➤ **LA FORMULE DECOUVERTE 3 VOLS** : **240 €**

Trois vols en planeur biplace ou moto-planeur d'une durée moyenne de 45 minutes. Cette formule est renouvelable une seule fois dans la même année.

➤ **LA FORMULE DECOUVERTE 6 VOLS** : **380 €**

Six vols en planeur biplace ou moto-planeur d'une durée moyenne de 45 minutes.

Les vols doivent être effectués sur l'année civile.

Les jours de vol peuvent être choisis à votre convenance en fonction de la météo et de l'organisation du club. Les vols sont réalisés par un pilote qualifié ou un instructeur.

Un livret d'accueil vous sera remis lors de votre inscription.

Pour les formules découvertes 3 et 6 vols, le club vous prêtera un extrait des premiers chapitres du manuel de l'élève pilote de planeur.

**Le tarif des formules découvertes peut ensuite être déduit de toute inscription dans l'année, à un stage de formation initiale ou une inscription sans forfait.**

Reims Planeur ne facture pas de supplément pour les vols avec instructeur.

---

Contacts :

<i>Vice-président</i> :	<i>Jean-Luc GAGNON</i>	<i>06.72.20.38.74</i>
<i>Président</i> :	<i>Rachid KHEMIRI</i>	<i>06.19.58.02.89</i>

## LA FORMATION DU PILOTE DE PLANEUR :

Si vous désirez apprendre à piloter un planeur vous pouvez choisir un forfait de 12 ou 20 vols ou bien de vous inscrire sans. Le forfait présente l'avantage d'être plus économique si vous effectuez au moins le nombre de vols prévu. **Cette formule est cependant réservée et adaptée aux élèves qui n'ont jamais été lâchés en solo.**

### ➤ LES FORFAITS INSTRUCTION INITIALE TOUT COMPRIS :

Les vols en instruction sur planeur biplace ou moto-planeur sont possibles tous les jours en juillet août et tous les week-ends des autres mois. Les jours de vol peuvent être positionnés à votre convenance en fonction de la météo et de l'organisation du club. Votre progression sera cependant plus rapide si vous effectuez vos vols de façon rapprochée par exemple lors de stage d'été.

Vous volerez avec un instructeur diplômé d'Etat et la durée moyenne des vols sera d'environ 45 minutes en fonction des conditions météo.

Les forfaits comprennent les remorqués, l'assurance, les heures de vol planeur, la cotisation, l'instruction au sol et en vol.

**FORFAIT 12 VOLS** - 25 ans      **650 €**

9 heures mini      + 25 ans      **770 €**

**FORFAIT 20 VOLS** - 25 ans      **900 €**

15 heures mini      + 25 ans      **1020 €**



Le changement de forfait de 12 en 20 vols est possible avant le 31/07.

Il est possible de continuer à voler au-delà du nombre de vols forfaitaires. Le remorqué sera alors facturé **3 € la minute** et l'heure de vol planeur **25.20 €**. (*Il faut donc compter environ 40 € par vol supplémentaire de 45 minutes*).

Un livret d'accueil vous sera remis lors de votre inscription. A disposition au club vous pourrez aussi vous procurer le manuel de l'élève pilote pour 40 € et le carnet de vol pour 16 €.

Dès les premiers vols, les élèves doivent obligatoirement passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique. La liste est consultable sur le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Le lâché en solo, dépend des capacités de l'élève, mais il intervient en moyenne après 30 vols et 20 heures de vol. Les jeunes de moins de 25 ans ont droit à une bourse fédérale de 150 € au lâché et une autre de 200 € au brevet. Pour eux, le lâché est donc possible avec un budget d'environ 1000 € et de 1500 € pour le brevet de pilote complet.

## ➤ L'INSCRIPTION SANS FORFAIT :

### ☞ LA COTISATION :

<u>Annuelle :</u>	- 25 ans	<b>150 €</b>
	+ 25 ans	<b>200 €</b>

Demi-cotisation à partir du premier août ou pour l'inscription d'un deuxième membre d'un même foyer fiscal.

Une inscription après le 01/10 est aussi valable pour l'année civile suivante.

<u>Journalière :</u>	Membre d'un club affilié à la FFVV : <b>5 €</b>
	Autre pilote de passage : <b>20 €</b>

☞ LA LICENCE ASSURANCE :	- 25 ans	à partir de <b>84 €</b>
	+ 25 ans	à partir de <b>164 €</b>

### ☞ LE REMORQUAGE AVION :

**3 € la minute** de la mise de gaz au touché des roues lors de l'atterrissage. (Il faut compter en moyenne 24 € pour monter un biplace à 500 m et 18 € pour un monoplace).

Le dépannage air sur les aérodromes voisins est facturé **2 € la minute**.

☞ **LES HEURES DE VOL PLANEUR :** Le prix de l'heure comprend l'instruction et le vol sur tous les types de planeur.

A.	Paieiment à l'heure	<b>25,20 €</b>
B.	Formule 25 heures	<b>450 €</b> Soit 18€/h et 12 €/h au-delà de 25 heures. <i>(Pour les pilotes qui volent entre 18 et 40 heures de vol par an.)</i>
C.	Formule heures de vol illimitées	<b>750 €</b> <i>(Conseillée au-delà de 50 heures de vol annuelles.)</i>

Le choix définitif de la formule doit intervenir avant le 30 avril.

Pour les membres s'inscrivant après cette date le choix de la formule de facturation s'effectue obligatoirement le jour de l'inscription.

**Les formules 25 heures et heures de vol illimitées ne sont pas remboursables sauf en cas de mutation ou d'incapaciter à voler.**

## ☞ HEURES DE MOTEUR MOTOPLANEUR SF28 :

Pour le vol sur moto planeur moteur en marche il faut rajouter **42 €/h** à la grille tarifaire des heures de vol planeur précédente.

Par exemple, pour les pilotes payant à l'heure, le prix de l'heure de vol est donc au maximum de 67,20 € (42 + 25,20) si le moteur fonctionne en permanence à plein régime.

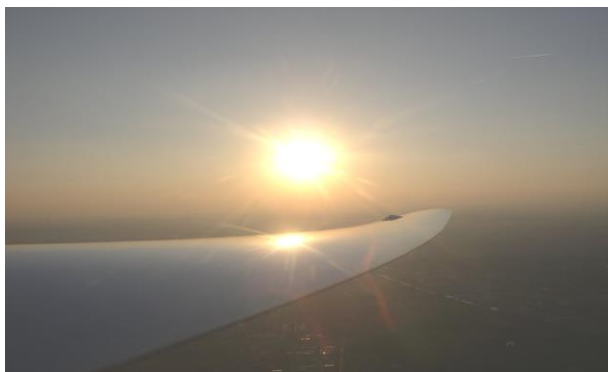
☞ **LE FORFAIT ENTRETIEN MATERIEL** : Les travaux d'entretien des machines sont effectués bénévolement par tous les membres du club les samedis après-midi d'octobre à mars.

En cas de non participation le membre devra verser la somme de **60 €**. Cette somme n'est pas exigée lors de la première inscription.

☞ **LES BOURSES FEDERALES** : De nombreux avantages financiers sont accordés pour les moins de 25 ans (*Bourses au lâché, brevet, ... voir le site [ffvv.org](http://ffvv.org)*).

☞ **LES CHEQUES VACANCES** : REIMS PLANEUR est agréé par l'Association Nationale des Chèques Vacances et accepte donc le paiement par chèques vacances (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

Remarque : Pour tous les vols, une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs non émancipés (Document téléchargeable sur le site internet [www.reimsplaneur.fr](http://www.reimsplaneur.fr)).



Nous vous souhaitons de beaux vols !